

MAIRIE DE TRIGANCE

Place Saint Michel

83840 TRIGANCE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 12 juillet 2022

Séance ouverte à 14h00 sous la présidence de Stéphane LAVAL, Maire.

Présents : Christian VARAGNAC, Michel BERNARD, Anne-Gaële ESCUDIE, Martine PELLETIER, Rosalie POZZO, Luc BASTIANI.

Absents : Gilbert SUZAN représenté par Christian VARAGNAC et Corinne TORRES représentée par Stéphane LAVAL, Céline GUERIN et Bernard CLAP.

Madame Coralie Boschatel est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Création d'un poste d'agent pour le transport au centre aéré.
 - 2) Renouvellement du contrat de prestation avec API Restauration pour la fourniture des repas de la cantine.
 - 3) Coupes de bois 2023 document ONF.
 - 4) Demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes.
- Ajout à l'ordre du jour; don de monsieur R Billo de sa parcelle cadastrée G 832 à la commune.

1 - Création du poste d'agent pour le transport au centre aéré :

Un avenant au contrat de monsieur They sera rédigé augmentant sa durée hebdomadaire de travail de 13h00 du 15 juillet au 26 août inclus pour lui permettre d'assurer cette mission en concordance avec son planning au service technique.

Voté à l'unanimité

2 - Renouvellement du contrat avec API:

Le prestataire annonce une hausse des tarifs de 3.5% à compter de la rentrée de septembre; le repas passe de 4.98 € TTC à 5.16 € TTC. Le service est facturé 4.05€ aux parents par repas, il est décidé d'augmenter le tarif à 4.10 € à partir de la rentrée 2022.

Luc BASTIANI ne prend pas part au vote.

Voté à l'unanimité.

3 - Coupes de bois 2023 :

L'ONF programme deux coupes de bois prévues par le Document d'Aménagement de la forêt soumise au régime forestier.

Voté à l'unanimité.

4 - Demande de subvention du COF :

Le COF demande une subvention exceptionnelle de 850 € pour deux lectures les 22 juillet et 12 août sur la place Saint Michel.

Messieurs L BASTIANI, M BERNARD et C VARAGNAC ne prennent pas part au vote.

Voté à l'unanimité.

5 - Monsieur Robert BILLO fait don à la commune de la parcelle G 832 de 11 mètres carrés située le long de la Montée Saint Roch et touchant une parcelle communale.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses :

Point de raccordement électrique à la cabane des chasseurs au Saint Esprit; il s'avère très onéreux et difficile de se raccorder au réseau existant, le poteau le plus proche se trouvant à plus de 200 mètres. Le maire propose l'achat d'un générateur solaire autonome. Coût approximatif 2 871 € HT. Le conseil municipal se prononcera sur cet achat lors de la prochaine réunion au vue des différents devis; la somme n'ayant pas été prévue au budget, une délibération modificative sera alors votée.

R Pozzo demande la mise en place de panneau indiquant Trigance "village médiéval" au croisement de la D71 et D90 à la Cornuelle; il est répondu que c'est le département qui gère la signalétique et qu'il n'y a pas de terrain communal à cet emplacement.

M Bernard indique que les travaux du Conseil Départemental relatifs au confortement des piles du pont du Jabron devraient débiter fin août.

R Pozzo s'interroge également sur la régularité de la présence du food truck à La Sagne, et sur l'ouverture des Comptoirs d'Autrefois; le maire précise que la commune ne peut exiger des horaires d'ouvertures à ses locataires.

AG Escudié déplore le manque d'entretien des WC publics et ses alentours; insuffisance de papier toilette, savon et serviettes. Les élus s'accordent pour prévoir une réfection complète de ce lieu qui donne une mauvaise image de la commune. Idem pour l'abri bus dont la toiture est très dégradée, l'entreprise Pothin doit fournir un devis.

C Varagnac souhaite que la SAFER répertorie les biens sans maîtres sur la commune, M Bernard répond que cette démarche a déjà été faite et qu'elle n'a pas pu aboutir pour diverses raisons administratives. Dans les communes du 04, notamment Senez, et Rougon, c'est la SAFER et la communauté de communes qui gèrent le dossier (inclure les BVSM dans le patrimoine foncier de la commune) et font toutes les démarches administratives et la procédure acquisitive pour la commune.

Il demande également si la commune achète dès à présent le bois pour les gradins de la Sagne; un devis a été demandé par G Suzan à l'entreprise Vecchini pour un montant de 1891€ HT. Le maire indique qu'il serait préférable dans un 1er temps de démonter les planches en place et de débroussailler en dessous la structure avant la mise en place des nouvelles planches. L'opération réalisable au printemps 2023.

M Pelletier fait part aux conseillers de la réunion sur l'aide alimentaire qui a eu lieu en juin à Comps sur Artuby : c'est le Collectif d'Animation qui est chargé de la distribution des colis (produits secs et non périssables) sur les communes de Comps et de La Martre. Le CCAS n'a recensé aucune personne sur la commune de Trigance.

Le maire fait le point sur la fréquentation du Point d'Information Touristique au parking Saint Roch qui est très satisfaisante.

Les élus déplorent le vol du panneau de la commune de Trigance à l'entrée du village; la mairie doit en racheter un. Malgré le soudage au poteau c'est la deuxième fois que cela se produit.

L Bastiani regrette que les travaux de voirie effectués par la société SEETP ne donnent pas satisfaction. Le maire et ses adjoints constatent également des malfaçons (notamment au hameau de Soleils et sur le chemin de Saint François), et des manquements qui seront notifiés à l'entreprise.

La séance est levée à 15h50.

Vu pour être affiché le 18 juillet 2022 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Trigance, le 13 juillet 2022

Le Maire

